**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 5 juillet 2018**

L’an deux mille dix-huit du mois de juillet, le cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

**Etaient présents** :

Philippe GARRIGUE, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Jean-Pierre BALLION Pascale LAZO LAVIDALIE Sophie SARDIN, Philippe RONDEAU, Christian PERON, Henri PUYAU-PUYALET, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET.

**Secrétaire de séance**:

Sophie SARDIN

**Excusés :**

Pascaline MARY - - Agnès JOUBERT - Consuelo REDON BAON

Membres en exercice : 19 pour : 13

Membres présents : 13 contre : 0

Membres représentés : 0 abstention : 0

**2018-07-01 : Adoption du compte rendu du 21 juin 2018**

Monsieur Le Maire propose aux élus d’adopter le compte rendu du précédent conseil municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité le présent compte rendu et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

**2018-07-02 CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (CATEGORIE C) :**

Conformément à l’article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique compétent.

Monsieur Le Maire propose la création d’un **poste d’adjoint technique** (catégorie C) à temps **complet à compter du 1er aout 2018.**

Monsieur le Maire est chargé de recruter l’agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l’agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité le présent compte rendu et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

**2018-07-03 DELEGATION DE SIGNATURE A JACKY BIAUJAUD DANS LE CADRE DES ACTES LIES A LA CESSION DE LA PARCELLE DU LOTISSEMENT DU BOIS ROUDET**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la cession du lot 3 du lotissement du Bois Roudet.

Le Maire étant empêché, il propose à l’assemblée délibérante de bien vouloir autoriser M. JACKY BIAUJAUD à signer les actes relatifs à cette session.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l’unanimité le présent compte rendu et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

**2018-07-04 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| **2018-06-15** | Devis **JOCATOP EDITIONS** d’un montant de 451 euros pour l’achat de fournitures scolaires pour la rentrée 2018/2019 |
| **2018-06-16** | Devis **TRANSCOM** d’un montant de 1 530 euros pour la location du car du 4 au 22 juin 2018. |
| **2018-06-17** | Devis **COSTINFO** d’un montant de 214.20 euros pour l’achat de clés USB pour les élèves de CM2. |
| **2018-06-18** | Devis **JOCATOP EDITIONS** d’un montant de 1 479.80 euros pour l’achat de fournitures scolaire pour la rentrée 2018/2019. |
| **2018-06-19** | Devis **EURO DEMOLITION** d’un montant de 1 920 euros pour l’achat d’un portique métallique. |
| **2018-06-20** | Devis **CEASIR** d’un montant de 1 470 euros pour l’acquisition de l’équipement informatique pour la micro crèche. |
| **2018-06-21** | Devis **HABAB** d’un montant de 14 346 euros pour l’acquisition du mobilier nécessaire pour la micro crèche. |
| **2018-06-22** | Devis **NILFISK** d’un montant de 592.86 euros pour l’entretien annuel de l’auto laveuse de l’Espace Sportif de la Trappe. |
| **2018-06-23** | Devis **UGAP** d’un montant de 6 419.22 euros pour l’acquisition du mobilier pour le groupe scolaire. |
| **2018-06-24** | Devis **BURO**+ d’un montant de 362.76 euros pour l’achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme VIVIER. |
| **2018-06-25** | Devis **ISI 33** d’un montant de 36 058.80 euros pour l’achat du matériel informatique pour le groupe scolaire. |
| **2016-06-26** | Devis **FROID CUISINE 33** d’un montant de 339.67 euros pour la réparation de l’armoire froide BOF du restaurant scolaire. |
| **2016-06-27** | Devis **DIRECT DELAGRAVE** d’un montant de 3 501.72 euros pour l’achat de tables et de chaises pour l’école. |

Le Conseil municipal prend acte de la liste des décisions.

**Tour de table** :

**Jacky BIAUJAUD** informe les élus que le cabinet de maîtrise d’œuvre INGITER transmettra dans les jours prochains le chiffrage relatif à la réhabilitation de la route de la Forestière.

**Frédéric PERROT** explique les travaux d’éclairage public réalisés par le SIEM au Hameau du Vieux Puits et au lotissement COUDERC et précise qu’ils sont quasiment achevés. Concernant l’extinction des éclairages publics, celui-ci précise que de nombreuses communes plus ou moins importantes (Tresses, Carbon-Blanc, Pessac…..) prennent la décision de mettre en place des coupures totales ou partielles des éclairages. Monsieur Le Maire, favorable à cette idée, propose à Frédéric PERROT de mener une commission de travail qui abordera cette réflexion. La décision doit être prise courant septembre. Frédéric PERROT disposant des compétences professionnelles dans ce domaine sera l’élu référent. Il précisera les différentes étapes nécessaires à cette mise en œuvre et organisera toutes les réunions de travail qui s’y rapporteront.

**Didier HAYET**, au regard d’un article lu dans la presse locale s’interroge sur la gratuité des baux que la collectivité pourrait accorder à certaines activités privées ou libérales. Monsieur Le Maire précise que la collectivité a eu l’occasion de décider par délibération la gratuité limitée dans le temps de certains baux dans le cadre d’objectifs précis à savoir permettre l’installation d’un commerce local ou bénéficier de l’installation de services de santé dans l’attente de la construction du pôle médical prévu dans quelques mois.

**Sandra POIRIER** partage son inquiétude quant au club de football de la Laurence dont les effectifs pourraient causer des difficultés pour constituer les équipes. L’école de football pourrait être également impactée par cette situation. Les clubs voisins ont décidé une fusion avec d’autres clubs sportifs pour répondre à ces difficultés.

Le Club de la Laurence n’a pas réservé une réponse favorable à ces opportunités de fusion. Aussi, lors de la prochaine saison, le nombre de licenciés de permettra probablement pas de constituer toutes les équipes. L’équipe des U18, quant à elle est maintenue une année supplémentaire. Sandra POIRIER rappelle l’attachement important des enfants au club de football de la commune et appelle la mobilisation générale pour que le club de football soit maintenu. Sophie SARDIN évoque la fédération multisport UFOLEP qui pourrait apporter des réponses dans le cadre du maintien de l’activité mais très certainement à un niveau inférieur.

Monsieur Le Maire prend acte de cette situation et explique que par le passé, le club de football a déjà été aidé. Aussi, un point sera fait et les décisions les plus pertinentes seront alors mises en œuvre.

**Christian PERON** rappelle la manifestation des **20 ans de politique éducative**. Cette fête sera très riche en animations. Monsieur Le Maire précise que cette politique est menée par la commune en cogestion avec le milieu associatif avec l’ALEJ et Galipette. A l’origine, L’association ReBeca créée en 1980 était le préambule de l’animation socio-culturelle et sportive de Beychac et Cailleau. Ainsi, Gisèle Barrière, anciennement élue et Présidente de l’association Galipette, Martine Brumaud anciennement élue et Présidente des parents d’élèves, Sylvie Garrigue, Présidente de Rebeca et 1ère Présidente de l’Alej, Régis David, Président du Tennis puis Président de l’Alej durant 18 ans, Gérard Guaus, Président du Racing Club de la Laurence, Christian Peron, Adjoint délégué à l’éducation et Patricia Combes, Directrice de Galipette sont à l’origine de cette grande et belle histoire. Monsieur Le Maire, au nom de l’ensemble du Conseil municipal adresse à tous ces acteurs ses plus sincères remerciements pour ce qu’ils ont apporté et continuent d’apporter à la commune de Beychac et Cailleau.

Enfin Monsieur Le Maire précise qu’un budget de 3 000 euros est alloué pour cette manifestation à laquelle tous les élus sont invités.

La séance est levée à 19h30.